

CONCOURS D'ENTRÉE

FORMATION INITIALE

2026

CONCOURS D'ENTREE
ADMINISTRATION DU SPECTACLE VIVANT
Formation Initiale
Epreuve du mardi 31 mars 2026

EPREUVE ANALYSE DE TEXTE SUR LA POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT

Durée : 3h. Coefficient 2.

De 14h00 à 17h00

Le présent sujet comporte 8 pages. Assurez-vous que cet exemplaire soit complet. S'il est incomplet, demandez un nouvel exemplaire au surveillant de salle.

Important :

- L'usage du téléphone portable ou de tout objet connecté est interdit. Aucun document n'est autorisé.
- Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

ENSATT

Epreuve Analyse de texte sur la politique du spectacle vivant

SUJET :

Le financement public de la Culture s'est historiquement fondé sur l'intervention croisée de l'Etat et des collectivités locales. Ces dernières ont vu leur poids budgétaire et politique s'accroître, notamment à partir des lois Defferre de 1982 et 1983, au point qu'elles représentent aujourd'hui la principale source de financement de la culture en France. Si les critères mobilisés pour justifier de l'intervention publique en matière culturelle, qu'ils relèvent de l'exigence artistique ou de la démocratisation culturelle, avaient historiquement fait l'objet d'un relatif consensus, ce pacte implicite semble aujourd'hui remis en question par la baisse des subventions et des divergences de point de vue concernant le rôle de la culture.

A partir des quatre documents joints et de vos propres réflexions et références, il vous est demandé d'analyser les enjeux sous-tendus par l'évolution des politiques culturelles portées par les collectivités locales et de proposer un regard critique sur les transformations passées et en cours. Les quatre documents, dont vous devez prendre en compte la nature différente dans votre analyse (deux discours politiques, un document statistique, un article produit par un scientifique), sont les suivants :

- Discours de Jack Lang (extrait), ministre de la Culture, devant l'Assemblée nationale, le 17 novembre 1981.
- Discours de Frédéric Hoquard (extrait), président de la Fédération nationale des collectivités pour la Culture et adjoint à la ville de Paris, le 13 avril 2024.
- Extraits du baromètre sur les budgets et choix culturels des collectivités territoriales produit par l'Observatoire des politiques culturelles, 2025.
- Un article de Fabrice Raffin, « Les subventions culturelles menacent-elles la liberté de création ? », paru dans The Conversation le 26 novembre 2024.

Discours de Jack Lang, ministre de la Culture, devant l'Assemblée nationale, le 17 novembre 1981

Monsieur le Président, mesdames, messieurs les députés, doubler le budget de la culture en temps de crise, est-ce bien raisonnable ?

Alors même que sous l'impulsion vigoureuse du Premier ministre, le Gouvernement et le pays se mobilisent pour gagner la bataille de l'emploi, l'urgence ne commandait-elle pas d'autres priorités ? N'est-ce point là heurter de front le sens commun ?

Sur le chemin des interrogations décapantes, posons la question des questions : un ministère de la culture, pour quoi faire ? Pour éclairer d'un petit coin de ciel bleu le sévère appareil de l'État ? Pour apaiser les consciences malheureuses ? Pour féconder l'avenir ?

La réponse à cette importante question, c'est le pays tout entier qui l'a, le 10 mai 1981 proférée.

[...]

Troisième observation : la culture n'est pas la propriété d'une ville, fût-elle la capitale.

Le phénomène est connu : des siècles de centralisation ont trop souvent dépossédé les provinces de leurs richesses et de leur dignité. Aujourd'hui encore, telle une pompe aspirante, la capitale draine vers elle artistes, intellectuels et créateurs. On rêve d'un dialogue à mille voix, et retentit seulement un soliloque.

Le pays a tout à gagner à la résurrection des mémoires enfouies et au réveil des imaginations bridées. Finie la culture octroyée d'en haut, même d'une tribune, comme ici ce soir, telles ces miettes de profit que Mme Boucicaut, la dame du Bon Marché, distribuait jadis au bon peuple.

Chaque homme de culture doit aujourd'hui savoir que, quel que soit l'endroit où il est né, quel que soit l'endroit où il vit, il a un plein droit à poursuivre son œuvre sur place. Le « vivre-et-travailler-au-pays » vaut aussi pour les intellectuels et les hommes de culture.

Ainsi, nous l'espérons, le tissu culturel du pays s'irriguera-t-il peu à peu d'un sang neuf, et là où la broussaille avait parfois stérilisé les terres cultivées, la sève de la vie circulera à nouveau.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les députés, c'est un vaste mouvement qu'il nous faut aujourd'hui mettre en branle. Les acteurs sont nombreux : l'État, les collectivités locales, les entreprises publiques, les entreprises privées, les organisations syndicales, les mouvements culturels, les artistes, les hommes de culture.

[...]

Après une longue adolescence, l'âge de la maturité est enfin venu pour ce ministère. Il a vingt-deux ans. L'heure du passage à l'âge adulte n'a que trop tardé. Parent pauvre du budget de l'État, il en était en quelque sorte la « Cendrillon ». Six milliards de francs, un doublement en francs courants, c'est une première étape vers le 1% promis et décidé pour 1983. C'est la volonté même du Président de la République, c'est la volonté même du Premier ministre, confirmée par le plan intérimaire.

Discours de Frédéric Hoquard, président de la Fédération nationale des collectivités pour la culture, 13 avril 2024

Ce congrès arrive à un moment particulier, où ont lieu beaucoup de débats sur les politiques culturelles. Il y a d'abord l'après-crise Covid, qui a profondément marqué les pratiques culturelles de nos concitoyennes et concitoyens et la filière culturelle dans son ensemble. Mais aussi les difficultés budgétaires que nous rencontrons. Nous le disons tout de suite, nous ne viendrons pas compenser les baisses de l'Etat sur nos territoires. D'abord parce que nous ne le pouvons pas. Le financement de la culture en France est le fruit d'une intervention publique partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales. Pour nous, collectivités, c'est presque 10Mds€, ce qui fait de nous les premiers financeurs de la culture. Mais si nous voulons continuer cet effort, il faudra que l'Etat nous aide et sorte du simple discours d'économie. Si l'on veut un véritable dialogue, il faut que nous desserrions nos contraintes budgétaires et fiscales.

En matière de culture, pourquoi ne pas permettre aux collectivités territoriales qui le souhaitent de trouver avec l'Etat de nouvelles marges de manœuvre ? Regardez ce qui s'est fait sur la Taxe de séjour dans le domaine du transport en Ile-de-France en 2023 : la Région et le ministre des Transports se sont entendus pour qu'un déplaçonnement de la Taxe de séjour puisse venir financer les transports en commun. Pourquoi ce qui a été fait là ne serait-il pas transposable ? Nous demandons simplement que l'on redonne plus de réalité au principe de la libre administration des collectivités territoriales.

Au-delà du budget, il faut aussi changer de méthode. [...] La FNCC et ses élu.es appellent depuis des années à une "République culturelle décentralisée". Ne serait-il pas temps de la mettre en place ? Le besoin d'art et de culture n'a jamais faibli dans notre pays. La France, c'est plus de 5 000 festivals disséminés sur tous les territoires, c'est 16 millions de ses habitants qui ont une pratique artistique en amateur régulière. C'est un métissage culturel remarqué à l'échelle de l'Europe.

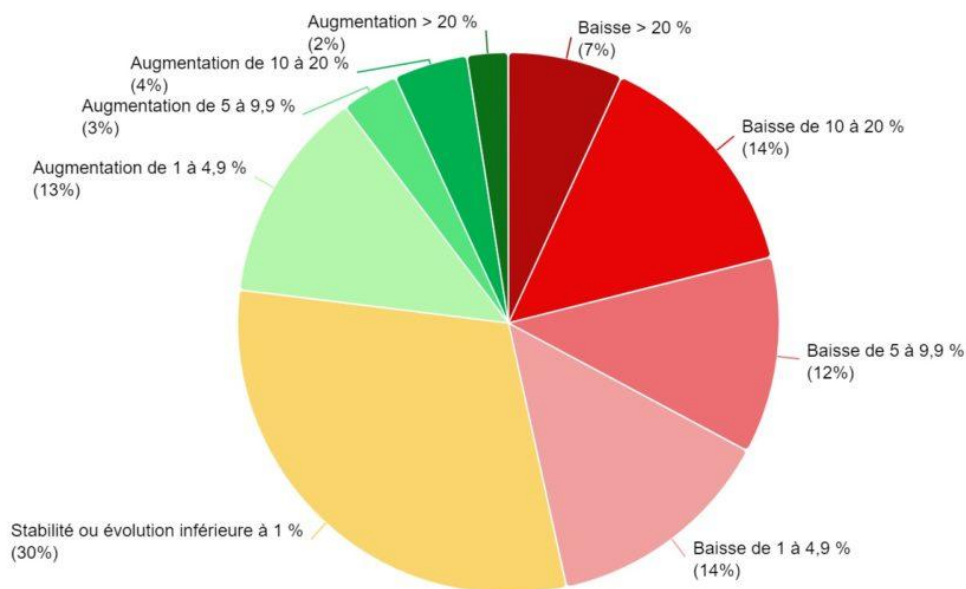
Pour répondre à ce besoin, les collectivités territoriales, depuis des décennies – oserais-je dire avant même le ministère de la Culture –, ont mis en place des politiques de soutien à la culture. C'est à Fontenay-sous-Bois, où l'on vient d'ouvrir un nouveau théâtre municipal qui porte l'ambition d'associer les habitants à la programmation. C'est à Strasbourg, où la politique en faveur de la lecture publique a permis à la ville de devenir la première ville française à obtenir le label "Capitale mondiale du livre" de l'Unesco en 2024. C'est à Enghien-les-Bains, où l'on soutient les arts numériques au point de faire de cette ville une référence internationale lors de sa biennale des Bains numériques. C'est dans l'agglomération de Dole où, devant le "mieux produire/mieux diffuser", la scène nationale est devenue multisite sur tout le département avec la Scène nationale du Jura. C'est encore au Lamentin, où l'on a créé un Office de la culture proposant des ateliers de pratiques artistiques en amateur ouverts au plus grand nombre... C'est le département de Seine-Saint-Denis qui vient de lancer pour la première fois "Multitudes", une biennale interculturelle et interdisciplinaire consacrée à la multiculturalité de son territoire [...] Mais, au-delà de cet inventaire à la Prévert, le Congrès de notre Fédération va tracer des pistes, inventer l'avenir. Un avenir des politiques en matière de culture qui passera par leur évolution, leur transformation pour qu'elles restent toujours au service de nos habitants.

Baromètre sur les budgets et choix culturels des collectivités territoriales, volet 2025 (Observatoire des politiques culturelles)

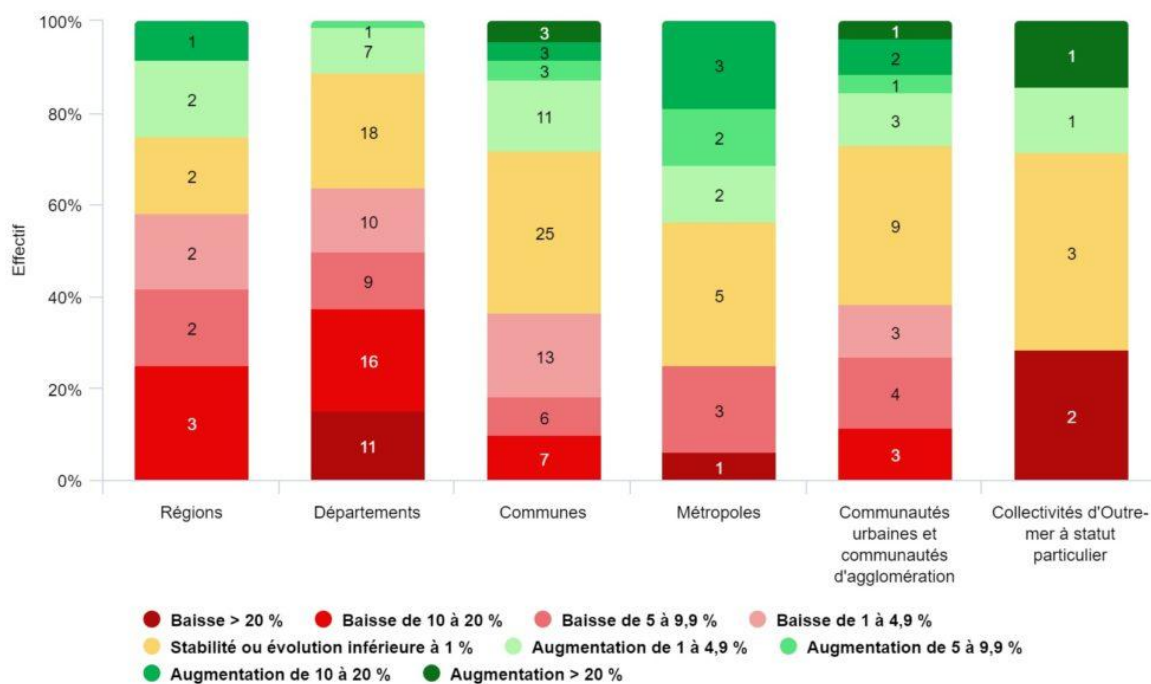
Évolution des budgets culturels totaux votés par les collectivités et intercommunalités entre 2024 et 2025

Réponses effectives : 204

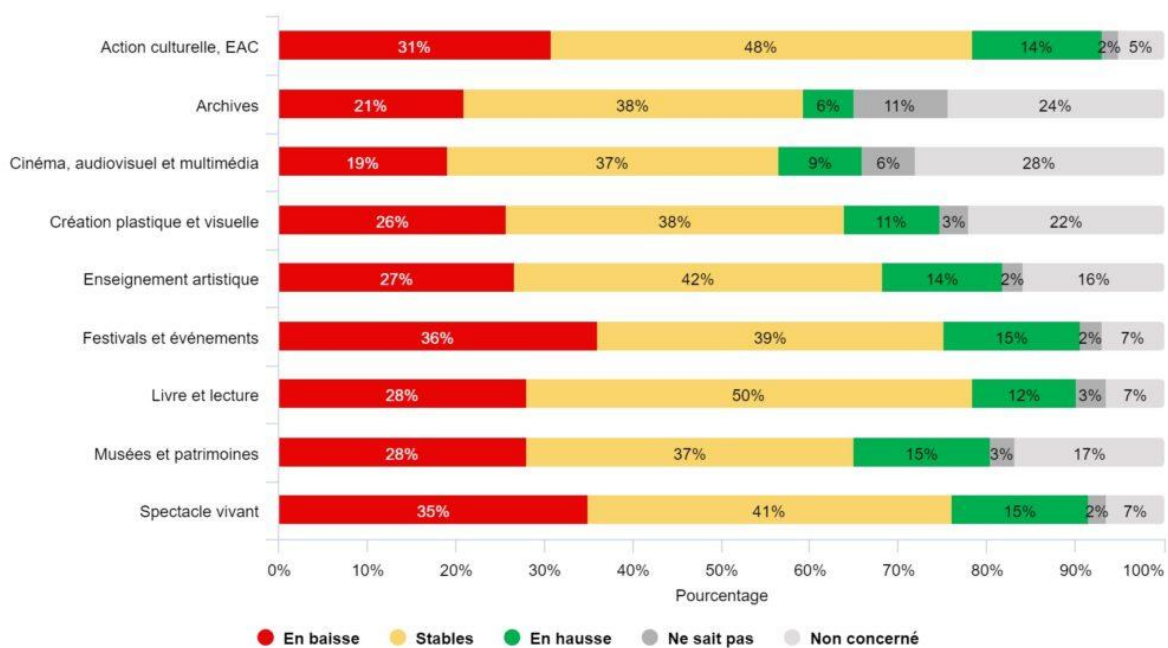
Taux de réponse : 95%



Évolution des budgets culturels totaux votés par les collectivités et intercommunalités entre 2024 et 2025



Évolution des budgets de fonctionnement (hors masse salariale) par domaines entre 2024 et 2025



« Les subventions culturelles menacent-elles la liberté de création ? », par Fabrice Raffin. *The Conversation*, 26 novembre 2024.

L'instrumentalisation de la culture à des fins politiques n'est pas nouvelle. Elle est même au fondement de toutes les aides à la création et des politiques culturelles. Mais, de plus en plus, l'attribution de subventions publiques devient un moyen de contrôle et d'application de valeurs sociétales en vogue.

Loin de la poésie que l'on pourrait spontanément associer au monde de l'art, un nouveau terme technocratique est venu récemment enrichir le langage de la culture institutionnelle : la conditionnalité.

Cette conditionnalité, c'est celle des subventions, qui désigne l'ensemble des exigences et critères auxquels les bénéficiaires de financements publics doivent se conformer pour les obtenir, les maintenir, ou les renouveler. Ce terme importé des fonctionnements européens, en particulier du mode de sélection des États membres de l'UE, porte avec lui un double questionnement sur le sens des subventions culturelles publiques et la liberté de création.

De l'instrumentalisation politique de la culture...

L'instrumentalisation de la culture à des fins politiques n'est pas nouvelle. Elle est même au fondement de toutes les aides à la création et des politiques culturelles. La figure d'un artiste au service du pouvoir jalonne l'ensemble de l'histoire de l'art depuis l'antiquité. Jusqu'au XIX^e siècle, les œuvres sont quasi exclusivement instruments du pouvoir religieux et politique. À partir de 1959, cette instrumentalisation est incarnée en France par André Malraux, qui voyait la culture comme un outil républicain de cohésion nationale. La culture, les grandes œuvres de l'humanité, et avant tout, les œuvres françaises, devaient faire repère pour tous les Français : le patrimoine et les hauts lieux de la culture, les grands musées, le Louvre en tête, les artistes du « génie français », Molière, les poètes, les musiciens, peintres et plasticiens.

Avec la décentralisation, après 1981, l'instrumentalisation politique de la culture s'est vue déclinée en de nombreux domaines aux différentes échelles des collectivités territoriales. Alors que la logique de cohésion nationale était véritablement mise en œuvre localement à la fin des années 1980 en termes de cohésion sociale, d'autres formes d'instrumentalisation apparaissaient. Les attentes envers la culture concernaient désormais le développement territorial, l'aménagement et l'économie. Elle commençait également à structurer la communication et l'image de certaines villes, selon des enjeux mêlés d'attractivité et de développement touristique.

Avec l'affirmation des exigences de cohésion sociale, de développement économique et de communication, le financement culturel public influe depuis les années 1980 sur les formes produites par les artistes qui « jouent le jeu des subventions ». De ces trois domaines, les problématiques du lien ou de la cohésion sociale ont peut-être été les plus abondamment financées. L'artiste de la cohésion sociale est devenu un acteur de terrain sortant de son atelier pour animer des ateliers avec des enfants, des personnes en précarité : chômeurs, personnes âgées, étrangers. Au cours des années 1990, l'artiste au service du pouvoir est devenu un véritable travailleur social dans bien des projets, travaillant sur le lien social, la mémoire, le traumatisme lors de la destruction d'une cité de banlieue, donnant des repères, éduquant de jeunes gens désœuvrés.

... à la conditionnalité des subventions publiques

En tant que contrepartie des financements publics, la conditionnalité va plus loin. Elle attend toujours des effets socio-économiques des investissements culturels, mais elle se présente en plus comme un moyen de contrôle et d'application de valeurs sociétales en vogue, au premier rang desquelles l'inclusion sociale. Pour faire une demande de subvention, il faut ainsi respecter un cahier des charges, ce que Guy Saez décrit comme des « clusters » de conditionnalités autour de problématiques sociétales.

Par exemple, les projets subventionnés doivent nécessairement aujourd'hui participer de la lutte contre les discriminations et la lutte contre les abus sexuels. Depuis 2022, le ministère de la culture conditionne explicitement le versement des subventions à l'orientation que les artistes prennent par rapport à cette problématique. D'autres clusters de conditionnalité se développent autour de multiples thématiques : l'écologie et le numérique, la sensibilité des publics « racisés », le désir de participation des publics, etc.

Ainsi, d'une attente en termes de résultats extra-artistiques, on passe à une attente en termes de valeurs véhiculées par les projets culturels et les formes artistiques. La conditionnalité intervient désormais directement sur le contenu des formes esthétiques, et met en avant un rôle moral qui leur serait dévolu. Des œuvres ne devant pas heurter, mais dont le rôle vise également à défendre, voire répandre les valeurs jugées dignes par les commanditaires-financeurs. On le voit ici, cette nouvelle instrumentalisation interroge directement les contenus artistiques et donc la liberté d'expression et de création. Le polissage des formes qui perdure depuis une quarantaine d'années se dirigera-t-il vers un moralisme artistique orienté par la puissance publique ?

L'instrumentalisation de la culture, puis la conditionnalité viennent heurter l'image de l'artiste toujours dominante parmi les populations : celle d'un personnage charismatique, libre, inspiré et affranchi de certaines règles sociales, à même d'interroger notre monde par ses œuvres. De cette injonction à respecter des valeurs dans l'action et les projets culturels subventionnés, naît au contraire l'image d'un artiste au service du pouvoir qui ne doit pas faire de vagues, producteur de formes artistiques pacifiées.

De fait, en structurant la production culturelle selon des normes homogénéisantes, la conditionnalité restreint la créativité et la capacité des artistes à explorer des univers variés et critiques. De plus, à constater l'homogénéité sociale des commanditaires, pour la plupart formés dans les masters des universités et de fait, inscrits dans les professions intermédiaires supérieures, on peut s'interroger sur la représentativité des valeurs sociales qu'ils défendent indirectement à travers la conditionnalité. L'entre-soi culturel dénoncé ces derniers temps serait-il lié à ces logiques de financement et aux valeurs des milieux sociaux qui les véhiculent ?

Un marché de l'art garant d'une critique sociale ?

Qu'on ne s'y trompe pas cependant, les mondes de l'art subventionné ne représentent qu'une partie de la création artistique. Il existe en France comme ailleurs, un secteur artistique privé, varié, qui concerne toutes les disciplines. De nombreux artistes continuent à y produire des œuvres hors de tout financement public. Cependant, beaucoup d'artistes subventionnés ont coutume de critiquer ce secteur privé comme étant formaté par le marché, les attentes des acheteurs et des consommateurs. Au regard de l'évolution de normes de subventions décrites ici, on pourra néanmoins s'interroger sur la liberté de création dans le secteur public, et plus largement, sur les possibilités réelles de la liberté de création.